



Vers un nouveau Programme Local de l'Habitat : Concertation avec les Maires du canton à Guerlesquin

Morlaix Communauté a adopté en Juillet 2007, et pour une période de 6 ans, son Programme Local de l'Habitat. Son objectif principal « est de préserver le savoir vivre ensemble, le bien être individuel et social et la qualité de vie sur le territoire » communautaire.

Le programme est aujourd'hui à mi-parcours et il convient d'ores et déjà de travailler sur le prochain PLH qui, d'une part sera enrichi des enseignements du précédent, d'autre part répondra d'avantage encore aux attentes de la population. De plus, il devra tenir compte des évolutions législatives liées notamment au Grenelle de l'environnement. Ainsi, il conviendra de rechercher une densité plus élevée de l'habitat et un usage plus important du renouvellement urbain. C'est dans le cadre d'un travail partenarial que Morlaix Communauté a organisé des réunions dans chacun des cantons qui constituent son territoire afin de connaître les positions des différentes communes quant aux orientations à donner au prochain PLH qui couvrira la période 2014-2020.

Une de ces réunions s'est tenue à Guerlesquin le 17 Novembre en présence des Maires des communes du canton ou de leur représentant, des techniciens de Morlaix communauté et de l'ADEUPa sous l'égide de Paul UGUEN en tant que Maire de la Commune et Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace et de la Politique de l'Habitat. Les échanges très riches qui ont eu lieu ont permis de donner quelques orientations phares. Ainsi la nécessité de réhabiliter les bâtiments anciens, et notamment les maisons de centre bourg a été très soutenue par l'ensemble des participants. Toutefois, le coût lié à ce type d'opération souvent élevé, rend nécessaire une étude préalable sur le montage financier des opérations. Outre la réhabilitation du bâti et le maintien de la qualité patrimoniale des centres bourgs, une plus grande utilisation des espaces délaissés dans le tissu déjà urbanisé (appelées « dents creuses » par

les urbanistes) est envisagée. Les difficultés liées au vieillissement des habitants des milieux ruraux dans un habitat isolé ont également été évoquées. Là encore une des pistes de travail serait d'étudier la possibilité d'offrir un habitat plus proche des centres bourgs en proposant des services de proximité à des populations moins autonomes. Enfin, lors des débats, il est apparu que certains jeunes ménages venant s'installer dans le canton sont à la recherche de maisons en location. Ce segment, très peu représenté sur les territoires ruraux, est à encourager tout en favorisant l'accession à la propriété permettant d'accueillir au mieux des jeunes sur le territoire. A cet égard, une des pistes d'action résiderait dans une politique foncière qui permette de maîtriser les coûts des terrains à un niveau accessible à des revenus modestes.

Morlaix Communauté a dans le cadre du PLH en cours mis en œuvre une politique volontariste d'aide à la qualité des opérations d'aménagement. Des aides ont ainsi été accordées à des programmes respectant les règles du développement durable. Le succès de ces aides et leur impact sur les opérations en cours permettent d'envisager une poursuite du programme dans un sens plus ambitieux.

Le calendrier de la réalisation du nouveau PLH est assez court puisque suite au diagnostic actuellement mené, des orientations devront être soumises aux élus communautaires dès l'été 2012.

Dans ce numéro

Page 2

- Vie communale

Page 3

- Gros plan sur « La rue du Général de Gaulle et la place du Martray. Avant-après »
- Associations et loisirs
- Info

Page 4

- Permanences du Maire et des adjoints
- Etat Civil
- Dates à retenir



Ordre du jour du Conseil Municipal du 30 Novembre

Les Conseillers Municipaux se réuniront le **mercredi 30 Novembre, à 18h** à la salle du Conseil à Porz ar Gozh Ker.

Voici l'ordre du jour de cette session :

- Location des terrains du plan d'eau,
- Allocation de vétérance : sapeurs-pompiers,
- Centre commercial et espaces verts de Toul Mouded : tarification des entretiens,
- Subventions 2011,
- Fonds de concours : Morlaix Communauté,
- Décisions modificatives,
- Régularisations foncières,
- Vente de terrain : Zone du Roudour,
- Taxe d'aménagement.

Urbanisme : quelles formalités ?

La Mairie est confrontée à la réalisation, autant par les particuliers que par les professionnels, de travaux sans autorisation préalable d'urbanisme, avec parfois des conséquences fâcheuses pour les intéressés (demandes de régularisation), pour le bâtiment concerné ou pour son environnement immédiat (périmètre des Monuments Historiques, site inscrit des Monts d'Arrée, périmètre de captage d'eau...). Il est nécessaire de venir par avance se renseigner en Mairie afin de présenter votre projet. Nous vous rappelons que la plupart des travaux sont soumis, dans le respect de la législation, à autorisation.

Il existe trois permis :

- Le permis de construire, (comprenant le cas échéant des démolitions). Sont par exemple soumis à permis de construire : (liste non exhaustive) nouvelle construction de plus de 20 m², extension d'un bâtiment existant de plus de 20 m², changement de destination d'un bâtiment ou d'une pièce existante... Le délai d'instruction de base est de 2 mois pour une maison individuelle ou ses annexes et de 3 mois pour les autres constructions. Les délais peuvent être modifiés en cas de consultation de services extérieurs (Architecte des Bâtiments de France, Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les Etablissements Recevant du Public, accessibilité, police de l'eau...).
- Le permis d'aménager pour les travaux d'aménagement de terrains comme la création d'un lotissement de plus de 2 lots. Le délai de base d'instruction est de 3 mois.
- Le permis de démolir pour des bâtiments situés en secteur sauvegardé ou en site classé. Certains travaux et aménagements doivent simplement être précédés d'une déclaration préalable. Sont par exemple soumis à déclaration préalable (liste non exhaustive) :
 - Travaux sur une construction existante qui modifient

l'aspect extérieur : ravalement de façade et bardage, changement de menuiseries, extension de moins de 20 m², garage, carport ou véranda de moins de 20 m², création de fenêtres de toit, pose d'une enseigne, modification d'une devanture commerciale pour les professionnels, clôtures, installation de panneaux photovoltaïques, d'une antenne parabolique, châssis et serre de plus de 1,80 m de haut, piscine fixe sans couverture...

- Construction indépendante (abri de jardin par exemple) de moins de 20 m² sur un terrain supportant déjà une construction.
- Certains aménagements de terrains,
- La coupe et l'abattage d'arbres dans les espaces boisés classés...

Le délai d'instruction de base pour une déclaration préalable est de un mois. Il peut être modifié en cas de consultation de services extérieurs.

Dès la notification de la décision, vous devez effectuer un affichage sur le terrain par un panneau mentionnant certains renseignements obligatoires.

La Mairie a l'obligation de vérifier la conformité des réalisations effectuées par ses administrés, et des matériaux utilisés, notamment dans l'objectif de reconquête du label « Petites Cités de Caractère ». Aussi, avant d'entreprendre toute démarche, nous vous invitons à vous renseigner auprès de nos services. Nous demandons également aux artisans de vérifier que le pétitionnaire ait bien obtenu l'autorisation d'urbanisme correspondant aux travaux projetés.

Par ailleurs, depuis le 10 Juillet 2009, la Commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme comportant, selon le zonage, des prescriptions et orientations particulières pour vos travaux. Le règlement est consultable en Mairie.

Les dossiers d'urbanisme sont disponibles en Mairie ou sur le site de la DDTM : www.finistere.developpement-durable.gouv.fr



Gros plan sur : « La rue du Général de Gaulle et la place du Martray. Avant-après »



De nos jours



Associations et loisirs

Assemblée Générale des ACPG-CATM

L'Assemblée Générale des ACPG-CATM de la section de Guerlesquin aura lieu le **mercredi 14 Décembre** à la salle des associations de Porz ar Gozh Ker.

Voici le programme de la journée :

- 10h : Mise à jour des cotisations 2012,
- 11h : Assemblée Générale. Monsieur Edouard CLEC'H, Président Départemental Délégué, sera présent pour répondre aux questions et notamment celles relatives aux revendications d'actualité.
- 12h : Apéritif offert à toute l'assemblée,

- 13h : Repas au restaurant BARGUEDEN.

Les personnes désirant participer au repas devront impérativement s'inscrire avant le samedi 10 Décembre en téléphonant soit au Président, Edouard LE GALL, au 02.98.72.80.01, soit au restaurant BARGUEDEN au 02.98.72.86.19.

Le bureau de l'association espère la présence nombreuse des anciens combattants, des veuves et des épouses.

APE du Collège Roz Avel : vente de sapins de Noël

L'APE du Collège propose une vente de sapins, à retirer de 10h à 17h sous les halles lors du marché de Noël de l'APE du Roudour le **dimanche 11 Décembre**. Il est préférable de passer commande auprès de Véronique INIZAN pour le 30 Novembre, Coprésidente de l'association au 02.98.72.82.86 (heures de repas).

Les tarifs :

- 1 m à 1 m 50 : 12 €,
- 1 m 50 à 2 m : 16 €
- 2 m à 2 m 50 : 20 €.



Info

Collecte de la ferraille et des encombrants par Morlaix Communauté

Morlaix Communauté vient de nous communiquer les dates de ramassage des encombrants qui aura lieu les **vendredis 20 Janvier et 8 Juin 2012**.

Les habitants doivent s'inscrire auprès du service environnement au 02.98.15.25.24, une semaine avant le jour de la collecte. Lors de l'inscription, les objets à récupérer sont répertoriés. Seuls les déchets qui ne

peuvent entrer dans un véhicule personnel sont collectés (canapé, sommier, frigo...). Le ramassage se fait sur la voie publique devant la maison de la personne inscrite pour vérifier la conformité du dépôt. En 2011, ce service a permis de desservir 30 foyers de la commune, de collecter 3,4 tonnes de déchets encombrants et de recycler 2,3 tonnes de ferrailles.



Place Martray
29650 GUERLESQUIN

Téléphone : 02 98 72 81 79

Télécopie : 02 98 72 90 64

Courriel : guerlesquin@wanadoo.fr

Site Internet : www.guerlesquin.fr

EDITION ET PRODUCTION :

MAIRIE DE GUERLESQUIN

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

PAUL UGUEN, MAIRE

DEPÔT LEGAL :

7 FÉVRIER 2003

Voici les prochaines permanences du Maire et des Adjoints, du vendredi 18h au lundi 8h, en cas de mariage, décès ou de circonstances graves. Ils sont également présents en Mairie le samedi matin.

- Week-end du vendredi 2 au lundi 5 Décembre : Paul UGUEN - Tél. : 02.98.79.21.78,
- Week-end du vendredi 9 au lundi 12 Décembre : Daniel FUSTEC - Tél. : 02.98.72.81.13,
- Week-end du vendredi 16 au lundi 19 Décembre : Rémy LE MEUR - Tél. : 06.89.62.93.62.

Afin de joindre l'élu de permanence pendant ces week-ends, **vous devez appeler le 06.14.96.29.55 ou composer leur numéro de téléphone personnel.**



RED EO



Etat Civil

Naissances

Samedi 5 Novembre : Valentine TILLY, Rue Ver

Lundi 14 Novembre : Théo KERVOILLARD, Résidence du Petit Bellassis

Décès

Jeudi 17 Novembre : Anne Marie CAIGNARD épouse LE CAIGNARD, Résidence du Guic

Dates à retenir

Lundi 28 Novembre, à 18h : Réunion de travail du Conseil Municipal Jeunes - En Mairie

Mercredi 30 Novembre, à 18h : Conseil Municipal (voir page 2)

Vendredi 2 Décembre, à 20h30 : Spectacle de Noël de l'école du Roudour - Salle ar Blijadur

Samedi 3 Décembre, à 18h : Messe à la chapelle St Jean

Lundi 5 Décembre, de 9h à 12h : Permanence du Relais Parents Assistantes Maternelles sur rendez-vous au 02.98.88.17.34 - En Mairie

Mardi 6 Décembre

- **À partir de 9h** : Permanence de la Mission locale, sur rendez-vous au 02.98.15.15.50 - En Mairie
- **De 9h30 à 12h** : Permanence de M. INIZAN, Assistant social, sur rendez-vous au 02.98.88.99.90 - En Mairie

Vendredi 9 Décembre, à 20h30 : Spectacle de Noël de l'école St Joseph - Salle ar Blijadur

Dimanche 11 Décembre, de 11h à 18h : Marché de Noël organisé par l'APE de l'école ar Roudour - Halles

Lundi 12 Décembre

- **De 8h45 à 10h15** : Permanence de l'OPAH de Morlaix Communauté (aides à l'amélioration de l'habitat) - En Mairie
- **À 18h** : Conseil Municipal Jeunes - En Mairie

Mercredi 14 Décembre, à 11h : Assemblée Générale des ACPG-CATM - Salle des associations à Porz ar Gozh Ker (voir page 3).

Lundi 19 Décembre, de 9h à 12h : Permanence du Relais Parents Assistantes Maternelles sur rendez-vous au 02.98.88.17.34 - En Mairie

Samedi 31 Décembre, en soirée : Réveillon du 1^{er} de l'an organisé par le Restaurant des Monts d'Arrée - Halles

Lundi 2 Janvier, de 9h à 12h : Permanence du Relais Parents Assistantes Maternelles sur rendez-vous au 02.98.88.17.34 - En Mairie

Mardi 3 Janvier

- **À partir de 9h** : Permanence de la Mission locale, sur rendez-vous au 02.98.15.15.50 - En Mairie
- **De 9h30 à 12h** : Permanence de M. INIZAN, Assistant social, sur rendez-vous au 02.98.88.99.90 - En Mairie